ABON HERENT. poste i

on s'abonne : A SAUMUR, cher tous les Libraires; Cherpongrel et BULLIER. place de la Bourse , 23; A. EWIG.

Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

A discrepant of the second of

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annonces, la ligne.

RESERVES SONT FAITES

Les articles communiqués du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On stahonne

Habonnement continue jusqu'à réception d'un avia contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Septembre 1880.

Continuation de la crise.

Dimanche, sans qu'on sut exactement pourquoi, MM. Constans, Cazot et le généfal Farre donnaient leur démission de mipistres. Le soir, ils la reprenaient, sans que le motif de ce revirement fût nettement expliqué. Hier, c'était M. de Freycinet qui s'en

Nous lisons à ce sujet dans le Journal officiel d'hier :

Ce matin, le président du conseil a remis sa démission entre les mains du Président de la République.

Les autres membres du cabinet ont également donné leur démission.

Les ministres démissionnaires demeurent

charges de l'expédition des affaires. Voici la lettre par laquelle M. de Freycinel, président du conseil, ministre des affaires étrangères, a adressé sa démission au Président de la République:

« Monsieur le Président,

» Après mures réflexions, je ne crois pas que le ministère, reconstitué comme il l'a été hier, ait des chances sérieuses de durée. Il existe entre plusieurs de mes collègues et moi des divergences de vues qui ne permettent pas d'espérer que l'accord puisse se maintenir, même au prix de concessions mu-

» Un tel état de choses en se prolongeant serait dommageable pour les intérêts et la pair du pays. Dans la pensée que ma retraite vous offrira le moyen le plus prompt de dénouer cette crise, j'ai l'honneur de vous prier d'accepter ma démission.

* Agréez, monsieur le Président, l'homage de mon respectueux dévouement.

» C. DE FREYCINET. »

l'Univers d'instre

Le Président de la République a adressé à M. de Freycinet la lettre suivante :

« Mon cher président,

» C'est avec un vif regret que je vous vois persister dans la démission que vous m'avez offerte. Je n'oublierai pas les grands services que vous avez rendus au gouvernement, et je vous conserve toute mon estime et toute mon affection.

» Agréez, mon cher président, l'assurance de ma haute considération.

» JULES GREVY. »

L'Agence Havas nous transmet d'autre part ces informations:

« La crise ministérielle a recommencé ce matin, par suite de divergences entre M. de Freycinet et M. Constans sur l'application des décrets.

» M. Grévy a dû encore ajourner son départ.

» Le conseil des ministres est convoqué pour trois heures à l'Elysée.

» Ce matin, à dix heures, M. le Président de la République a réuni les ministres à l'Elysée, et il leur a donné communication de la lettre par laquelle M. de Freycinet lui annonçait sa démission. Les ministres ont délégué MM. Ferry et Tirard auprès de M. le président du conseil pour le prier de revenir sur sa décision. M. Varroy, cédant aux instances de ses collègues, a consenti à s'adjoindre, comme ami particulier de M. de Freycinet, aux deux ministres délégués. M. de Freycinet a remercié MM. Ferry, Tirard et Varroy de cette démarche, mais il leur a déclaré qu'il persistait dans sa résolution.

» A trois heures, les ministres se sont de nouveau réunis à l'Elysée. M. le Président de la République leur a annoncé que la démission de M. Varroy et celle de M. l'amiral Jauréguiberry lui étaient parvenues vers deux heures. Les autres ont aussitôt déclaré à M. Jules Grévy que, conformément aux règles du régime parlementaire, ils lui remettaient leur démission collective, afin de lui laisser toute liberté.

» M. le Président de la République en a

pris acte, et c'est M. Jules Ferry qu'il a chargé de former le nouveau cabinet. »

Les Tablettes d'un Spectateur donnent les détails suivants sur la crise:

Dimanche, la première personne à qui M. Grévy ait offert de former un cabinet est M. Constans, qui refusa en alléguant différents prétextes. A ce moment, on espérait encore ramener M. de Freycinet. Une seconde fois M. Constans fut interrogé par le Président de la République et déclina, par ordre sans doute, l'honneur de présider le futur con-

M. Grévy s'adressa alors à M. Cazot, lequel objecta des raisons de santé, et enfin à M. Jules Ferry qui accepta avec empresse-

MM. Varroy et Jauréguiberry persistèrent dans leur démission.

Hier, M. Grévy, à ce qu'on assure, aurait envoyé le commandant Tans au Palais-Bourbon pour prier M. Gambetta de venir conférer avec lui.

Un détail qui a frappé tous les hommes politiques, c'est que, dimanche, le Président avait fait demander M. Leon Say et les viceprésidents du Sénat, et qu'il ne s'était point

occupé de M. Gambetta. M. le marquis de Noailles, par dépêche, a été l'objet de propositions pour le portefeuille des affaires étrangères; dimanche il avait refusé, et hier, à midi, de nouvelles démarches étaient failes pour oblenir son consentement. Nous ne croyons pas qu'il accepte cette situation. Entre temps, le même portefeuille a été offert à M. Challemel-La-

cour qui a répondu négativement. M. Lepère a eu dans la matinée d'hier lundi, avec le Président de la République, une entrevue à l'issue de laquelle il s'est rendu au ministère de l'intérieur où il a causé avec M. Constans pendant une grande

M. Ferry n'a pas été très-heureux dimanche dans ses démarches. Hier, après son déjeuner, il est venu annoncer à M. Grévy qu'il n'avait pu s'entendre avec personne.

On affirme, cependant, que M. Sadi-

Carnot accepte le portefeuille des travaux publics.

L'amiral Pothuau, après avoir refusé mollement, serait sur le point de se charger du ministère de la marine.

M. Jules Ferry a télégraphié dimanche soir à M. Rouvier, à Marseille, lui disant de venir immédiatement.

Lundi, & heures, soir. - Une difficulté nouvelle se présente. M. Jules Ferry, nous assure-t-on, voudrait, avec la présidence du conseil, le porteseuille de l'intérieur et des cultes, afin de procéder personnellement à l'exécution des décrets contre les congrégations. M. Constans, de son côté, refuserait de troquer son portefeuille contre un autre.

Nouvelles démissions. — M. Desprez a donné sa démission d'ambassadeur auprès du Vatican; M. Andrieux a donné sa démission de préfet de police.

Chronique générale. Un évêque, el peut-être deux — arche

La petite comedie que nos ministres ont eu l'honneur de représenter devant le pays a pour auteur M. Léon Gambetta.

ques ou évennes français qu'il est, d'ail-

C'était lui qui tenait tous les fils des pupazzis ministériels. Pendant tout le temps qu'a duré la crise, M. Coquelin, le Scapin de la Comédie-Française, a été transformé en courrier de cabinet. Il portait les ordres du Maître au ministère de l'intérieur. C'est lui qui a décidé M. Constans à retirer sa démission. Tandis que Sarah Bernhardt règle nos relations etrangères, M. Coquelin dirige la politique intérieure. Avez-vous jamais rien vu de plus grotesque!

M. Grévy avait songé un instant à mettre M. Gambetta en demeure de prendre la présidence du conseil. Mais, le président de la Chambre sut éviter fort adroitement ce coup droit en répétant à qui voulait l'entendre :

- « Que M. Grévy fasse comme il vou-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES NOCES DE VIOLETTE.

Voici le sommaien (Suite) estimate et iolo V

ob reincoll : arisT La famille Houdard se réunit avec la famille Desguérets à propos des fiançailles.

Nous savons que Jacques et Gratienne personnifaient la rapacité aveugle. On peut garantir que, sans la peur des voleurs et des incendiaires, on ne les aurait jamais vus donner un liard aux mendiants qui venaient roder aux abords de la ferme.

Les Houdard faisaient peu parler d'eux. On les citait comme des pépiniéristes fort à l'aise. L'établissement d'une fille unique les préoccupait et leur contenance fut en harmonie avec les lenteurs Provoquées par le gentil garçon qu'ils n'auraient Pas été fâchés de nommer leur gendre.

Une situation bien autrement délicate menaçait Valèrie ; aussi avait-elle obtenu de ne se montrer 10'à l'instant de la signature, si toutefois on y arivait La scène que nous essayons de peindre ent donc seulement pour acteurs les parents et

Les Houdard commençaient à trouver leur diguilé compromise après de nouveaux refus déclarés

en leur présence; mais Jacques les pria de ne pas désespérer encore; puis, avec la véhémence d'un homme irrité que l'on persiste à lui désobéir : /

- Il y a trop longtemps que cela dure, dit-il, je somme Cyprien de se rendre aux volontés de son père et de sa mère de sa mi de la religion de la religio de la religion

Le malheureux ne savait que faire, ni même que penser. Huit jours s'étaient écoulés depuis son entrevne avec Violette, et ses efforts pour la rencontrer avaient continuellement échoué. Devait-il croire à l'intention d'une rupture? Était-il au contraire assez édifié sur des sentiments d'accord avec les siens pour n'attacher aucune importance aux dernières paroles de la jeune fille?

Gependant, on réclamait une répense.

- Allons! dit Gratienne, peux-tu hésiter entre une fille de rien et celle qui sera si bien chez nous à sa place ?

- 0 ma mère! si vous connaissiez Violette, vous défendriez sa cause et la mienne, au lieu de vous joindre aux gens qui ne songent qu'à me tortureribo elem a solicita al iol at oupsiud auch a

Certains dès lors que le jeune fermier ne sacriflerait pas ses amours les Houdard s'adressèrent un signe qui voulait dire :

-Allons-nous-en land by historical election sales

La fureur de Jacques Desguérets prit à ce moment des proportions effrayantes. On le vit s'élancer vers son fils. Dieu sait ce qui serait arrivé: malgré l'intervention de Gratienne chez laquelle se réveillait un peu tardivement l'intérêt maternel, quand parut un personnage dont la présence intrigua tout le monde.

- Maître Archambaud, le notaire!

- Oui, bonnes gens; et c'est précisément mon titre officiel qui explique ma visite. Celui que vous appeliez « le petit père Jérôme » est mort avanthier, dans un hameau voisin de la ville de Saumur.

Une exclamation générale accueillit cette nou-

- Mort! lui qui se portait si bien! dit le pépiniériste.

- Pas plus tard que dimanche dernier, ajouta madame Houdard, nous l'avons salué; il se dandinait sur son ânesse en fumant sa pipe.

- Ah bien! ah bien! voilà un malheur! essayèrent d'accentuer tristement Jacques et Gratienne Desguérets.

Cyprien s'informa:

- Comment le pauvre vieux a-t-il cessé de ndre! celle uput on one medice, n'a ?ervi

- Sa monture était ombrageuse. Au détour d'une descente, elle a sauté brusquement en arrière. Jérôme, lancé en avant, s'est fendu le crâne. L'événement était grave. Néanmoins l'oraison funèbre dura peu. On grillait d'impatience.

- Alors, demanda le fermier des Vignes, c'est à l'occasion de l'accident que vous nous honorez

d'une visite, monsieur le notaire?

- Oui, cette mort subite met en réquisition mon ministère. Gio; at ab assurages à due basedayed

- Ah!

Un échange de fins sourires entre les Houdard et les Desguérets prouva que l'on prévoyait une bonne surprise. rprise. Maître Archambaud continua :

- L'héritage s'élève à vingt-cinq mille livres.

- Vingt-cinq mille! on croyait à une douzaine.... Eh! le fait est que le vieux ne dépensait guère.

- Allez-vous être assez riche! s'écrièrent les pépiniéristes.

- Cela dépend! dit maître Archambaud.

- Et de quoi, s'il vous plaît?

- Cyprien va se marier?

- Oui, se hâta de répliquer Jacques, dont le ton brusque interdit la parole à son fils.

— Qui épouse-t-il?

- Notre fille Valérie, osa certifier madame Houdard.

- Décidément ?... en ce cas, les Desguérets ne toucheront pas un sous sent all and side me't

- Pas un sou?

- La légataire universelle de Jérôme est Violette Peyrol.

Niolette !!! og se af tierif hueddragard arried Il y a des étonnements que l'on ne saurait peindre. Celui-là n'eût d'égal que l'accès de fureur et » dra, mais il sait bien qu'un ministère » Gambetta, ce serait la guerre. »

Cette parole est grave. Le pays s'en souviendra, espérons-le. Que tous le sachent bien: M. Gambetta, c'est la guerre. Si les prochaines élections favorisent l'opportunisme, elles prépareront une nouvelle invasion.

LE CAMP RETRANCHE DE NANCY.

On sait qu'il fut question, l'année dernière, d'établir près de Nancy un camp retranché. Mais, le gouvernement allemand ayant fait de vives observations, le projet fut ajourné.

Depuis l'arrivée du général Farre au ministère de la guerre, les études ont été reprises. Aussitôt la cour de Berlin s'en est émue et a fait de nouvelles observations. Il lui a été répondu qu'il ne s'agissait point de mesures hostiles, mais que les études en question faisaient partie d'un vaste projet d'ensemble adopté par les généraux chargés d'élaborer toutes les questions relatives à la désense du territoire. Enfin, le représentant de l'Allemagne ayant insisté, le gouvernement a déclaré qu'il avait le regret d'être obligé de passer outre, en présence surtout des efforts de toutes les puissances pour leur armement, tant au point de vue défensif qu'offensif. (Tablettes.)

La Gazette du Midi nous apporte l'important document qui suit. Nous le reproduisons avec les justes et fermes réflexions de notre confrère de Marseille.

La lettre ci-après de Leurs Eminences les cardinaux et archevêques de Paris et de Rouen jette une pleine lumière sur les intrigues qui, dans le sein du pouvoir républicain, ont présidé aux négociations de la déclaration et sert d'utile commentaire à cette dernière:

« De grandes incertitudes ont plané sur la Déclaration des ordres religieux.

» Voici la vérité:

» Un évêque, et peut-être deux — archevêques ou évêques français qu'il est, d'ailleurs, superflu de mieux désigner en ce moment, — ont eu l'idée de cette démarche. A la suite d'assez brefs pourparlers, leur idée a été accueillie en haut lieu ecclésiastique. M. de Freycinet a prêté, à son tour, une oreille complaisante à cette proposition. Enfin, nous tenons d'une source très-digne de foi que M. Jules Grévy et M. Gambetta, consultés, ont répondu par un assentiment formel.

» Cela posé, la lettre suivante a été écrite à tous les évêques de France. Nous prions qu'on en pèse bien les termes.

Archevêché

Paris, le 19 août 1880.

Monseigneur,

» Le conflit soulevé par les décrets du 29 mars paraît entrer dans une voie d'apaisement. Le gouvernement avait été blessé du refus qu'avaient fait les congrégations de solliciter l'autorisation. Il avait attribué cette attitude à des motifs politiques; et, dans ces

derniers temps, il a laissé voir qu'une déclaration qui désavouerait de leur part de semblables intentions lui donnerait une satisfaction suffisante.

Due haute autorité qu'il est inutile de nommer ici, mais à laquelle Vous et Nous, Monseigneur, nous devons la plus entière déférence, autorise les congrégations à signer et à présenter au gouvernement la déclaration dont nous joignons ici le modèle. Le sens de ce document est connu à l'avance de ceux à qui il doit être adressé; et tout fait espérer qu'il les affermira dans les dispositions bienveillantes qui paraissent les animer en ce moment.

Nous avons été chargés, Monseigneur, de vous faire connaître la décision ci-dessus mentionnée, en Vous priant d'envoyer le modèle de déclaration aux Supérieurs et aux Supérieures des communautés non reconnues établies dans votre diocèse, pourvu qu'elles n'aient pas en dehors du diocèse de supérieurs majeurs (généraux ou provinciaux), car, dans ce cas, l'adhésion de ces supérieurs majeurs suffirait pour tout l'institut.

» Vous voudrez bien, Monseigneur, engager les Supérieurs (hommes et femmes) à signer le document dont il s'agit et à Vous le relourner le plus tôt possible, car il y a des motifs sérieux de se hâter. Vous aurez la bouté d'envoyer les exemplaires signés à l'archevêque de Paris, qui les transmettra à qui de droit.

» Toute cette affaire demande une grande discrétion; aucune communication ne doit en être donnée à la presse.

» Veuillez, Monseigneur, agréer l'expression de nos sentiments respectueux et bien dévoués.

» † H. Card. DE BONNECHOSE,
Arch. de Rouch.

† J.-H. Card. Guibert.
Arch. de Paris.

» Il résulte de cette lettre :

 1. Que la déclaration n'est pas obligatoire, que les ordres religieux sont simplement « autorisés » à la signer.

» 2. Que les chefs du gouvernement de la République ont consenti à cette démarche.

De la libre et confidentielle affirmation des vénérables prélats qui ont signé cette lettre, et les demi-dénégations tardives de M. de Freycinet, nous ne pouvons pas hésiter. Nul homme sensé ne le pourra.

La note arrachée au ministère par les clameurs radicales et insérée au Journal officiel est donc un démenti que le gouvernement s'inflige à lui-même, une pitoyable réticence imposée par la secte au président du conseil.

» On comprend maintenant que l'Osservatore romano ait publié la note sévère où il est dit, en substance, que la note du Journal officiel était inutile pour faire connaître ce qu'on peut attendre de tels ministres.

Nous croyons savoir que le rappel de M. de Saint-Vallier, qui était dans le département de l'Aisne, avec ordre de retourner à

strate and another and the same of a very

son poste d'ambassadeur, se rattache à l'incident de Nancy.

On possède à la nonciature de Paris un exemplaire de la déclaration des congrégations avec annotation de la main de M. de Freycinet.

Pas de commentaires.

Les bases du projet de M. Cazot sur les associations ont été approuvées en conseil des ministres et il est autorisé à en arrêter définitivement la rédaction.

M. Cezot est ferme dans la voie de l'iniquité; quand il à commis une injustice, il met son honneur à persévérer. C'est ainsi que dans le programme annexé à l'arrêté ouvrant son concours pour six places d'auditeurs au conseil d'Etat, nous trouvons la disposition ci-après:

« Art. 5, § 3. — Nul ne peut se faire inscrire s'il ne produit soit un diplôme de licencié en droit, ès-sciences, ou ès-lettres, obtenu dans une des Facultés de l'Etat.

Nos lecteurs savent que la loi nouvelle sur la collation des grades, rendue exclusivement à l'Etat, ne devait avoir aucun effet rétroactif. Le Sénat ne vota la clause restrictive qu'à cette condition, formellement acceptée par le gouvernement.

D'autre part, le 26 avril dernier, le Sénat votait par 153 voix centre 104 une résolution au sujet de l'application du règlement illégal fait par le conseil d'Etat le 14 août 1879, et rappelait ce corps judiciaire au respect de la légalité et de l'égalité. Il s'agissait précisément de la disposition reproduite dans l'arrêté publié par le Journal officiel, et qui frappe arbitrairement d'incapacité à concourir les diplômés par les jurys mixtes.

M. Cazot établit implicitement et par anticipation le certificat d'études, et il met hors la loi les étudiants catholiques.

Voilà l'œuvre d'un ministre de la justice républicaine!

Par décret du Président de la République, M. le vice-amiral Ribourt vient d'être promu au grade de grand-officier de la Légiond'Honneur et relevé de ses fonctions de préfet maritime de Cherbourg.

Il est aussi nommé membre titulaire du conseil d'amireuté.

Le gouvernement n'a pas le courage de ses opinions. Préoccupé de servir les basses rancunes du citoyen Lavieille, et de donner en même temps satisfaction aux légitimes exigences de la marine française, il a rappelé l'honorable amirol Ribourt, mais, d'autre part, il lui a accordé une récompense méritée. Reste à savoir si les feuilles radicales approuveront cet éclectisme opportuniste.

L'ordonnance de M. Merveilleux-Duvignaux, premier président de la cour de Poitiers, dans l'affaire des Jésuites, a produit une vive impression dans le monde qui nous gouverne.

Aussitôt qu'il en a eu connaissance, M. Cazot l'a télégraphiée in extenso à M. de Freycinet en ajoutant qu'une pareille au dace était, à son avis, le dernier coup porté au principe de l'inamovibilité de la magistrature.

Les radicaux préparent dans la presse et dans les réunions une campagne désespérée en faveur du scrutin d'arrondissement dans l'unique but de contrecarrer les desseins de M. Gambetta.

L'idée d'une dissolution anticipée de la Chambre reprend quelque faveur dans le monde politique. On y voit un moyen d'obliger M. Gambetta à prendre le pouvoir, puis qu'il ne veut pas y consentir avec la majorité actuelle. Aussi cette idée a-t-elle pour corollaire la réunion anticipée du Parlement afin qu'on ait le temps de faire voter le rétablissement du scrutin de liste.

La nouvelle du cartel euvoyé par M. Waddington à M. Warnbühler rencontre une profonde incrédulité, et l'on dit qu'elle a été publiée par la presse opportuniste afin d'embarquer l'ancien président du conseil dans une procédure violente à laquelle il ne songeait pas. Est-ce que décidément M. Gambetta craindrait les explications que pourrait fournir M. Waddington?

Dans la colonie allemande, on est convaincu que M. Warnbühler n'acceptera pas le cartel, si cartel il y a.

Etranger.

Russie. — La Voix, de Saint-Pétersbourg, nous apporte la première nouvelle d'un projet colossal qui serait à l'étude en ce moment, et qui intéresse au plus haut point l'avenir commercial de l'Europe. Il s'agirait de réunir la Vistule et le Dniester en canalisant le San, affluent de la Vistule. Ainsi s'établirait une communication directe entre le golfe d'Odessa dans la mer Noire et la mer Baltique.

Le nouveau canal passerait à Dantzig et la diète de Galicie a été consultée sur la question. Le comte Stadnicki, membre de cette assemblée, a démontré les avantages immenses que le commerce de l'Occident retirerait de cette route nouvelle, qui relierait la Russie à l'Allemagne, et, par extension, l'Europe avec l'Asie.

Entre Dantzig et Odessa, il y a 6,500 kilomètres; le canal réduirait cette distance à 4,500 kilomètres.

La Voix ajoute que plusieurs ingénieurs français se chargeraient des travaux : leur durée n'excédera pas six mois ; la dépense prévue sera de deux cents millions.

Le Hérald de Saint-Pétersbourg (allemand) publie sur la découverte de l'organisation de la société secrète des nibilistes les renseigne-

d'indignation que le sentiment des convenances ne sut pas atténuer. Un seul auditeur de maître Archambaud eut à exprimer de la joie; est-il besoin de nommer Cyprien?

Violette riche! s'écria-t-il; mais alors, mon
 père, vous ne vous opposez plus à notre mariage?
 Pour le coup, c'en est trop! ne restons pas

ici davantage!

Louis Houdard, sa femme au bras, avait déjà
presque franchi la porte.

- Arrêtez ! ordonna Jacques.

En même temps, s'adressant au notaire:

— Il y a la quelque erreur ou quelque manigance. La petite Peyrol n'était rien pour le cousin Jérôme, tandis que je suis, moi, le propre fils d'un neveu de sa mère!... et je me laisserais dépouiller? Allons donc! cela serait par trop bête!... On plaidera, s'il le faut, mais les vingt-cinq millé livres me reviendront.

— Yous plaiderez, soit, mais vous perdrez, mon brave homme.

- Groyez-vous? 200 80 na ... / Janualiphil -

— J'en suis sûr. Le testament est en bonne forme.

- Un testament I vous l'avez ?

- Le voilà.

Maître Archambaud tirait de sa poche un portefeuille et de celui-ci un papier timbré qu'il s'empressa de lire aux curieux empressés autour de sa chaise learn a rule Cratiene a turk learning a signature chaise in the chairman in the chairma

« Je soussigné, sain d'esprit et de corps, lègue tout ce qui m'appartient à Violette Peyrol, domiciliée à Saint-Avertin.

» Ce 25 juin 1754.

» Jean-Pierre-Jérôme Duchemin. »

On n'eut pas un mot à répliquer; mais le fermier des Vignes n'était pas homme à subir une pareille déception sans prodiguer les récriminations et les invectives contre la fantaisie étrange du défunt, surtout contre une ouvrière qu'il qualifiait d'intrigante et d'enjôleuse.

- Mais, fit observer pour la seconde fois Cyprien, l'héritage peut nous rester.

- Comment cela?

— Permettez à la légataire de devenir madame Desguérets.

— Jamais je ne recevrai sous mon toit une effrontée à qui ne suffit pas le cœur de mon fils et qui nous vole notre bien! dit Gratienne.

— Ma mère l celle dont on ose médire, n'a pas sa pareille comme qualités, comme vertus, à trente lieues à la ronde!

C'est pour assister à son éloge que Jacques vou ait que nous amenions aujourd'hui notre fille? J'ai un peu bien fait de la laisser à Saint-Cyr. Ah! si elle était avec nous, en saurait comment Valérie accepte une injure! dit Houdard.

Le fermier ne s'était tu un instant que pour s'écrier, pourpre de colère :

— Voilà où nous réduit cette coquine! Ce n'est pas assez qu'une fortune superbe nous échappe; des querelles naissent du matin au soir et je puis me brouiller avec un ami de quarante ans! Eh bien! ça m'est égal. On fera ce qu'on voudra. Cyprien peut quitter cette maison; jamais je ne consentirai à son mariage avec cette Violette Peyrol!

La fureur n'empêchait pas une cruelle souffrance. Le cupide, puni par où il avait péché, ajouta, se prenant la tête à deux mains:

— Les enfants! les enfants! d'aucuns prétendent qu'ils sont la joie de notre vieillesse; moi je dis qu'ils n'en sont que le désespoir!

Gratienne ajouta, prouvant la même façon de penser:

— Il y a toujours une justice. Manque-t-elle ici-bas? Elle viendra d'en haut : « Bien mal acquis ne profite à personne! » Que cette mijaurée happe nos écus, puisque la loi la protége; mais cette richesse ne lui portera pas bonheur.

Gessez, madame, de trembler pour votre

Cette parole ne venait d'aucun des assistants. On se retourna ; jugez de l'étonnement à l'aspect de Violette.

-Velle ici be top accuse naid all not was

Malgré ces mots peu engageants, l'orpheline eut le courage de s'avancer et d'affronter des regards qui, certes, ne valaient pas mieux que les paroles.

(A suivre.)

ALFRED SEGUIN.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré:

Texte: Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Annexion de l'archipel de Taïti à la France. — Théâtres, par Damon. — En Afghanistan, par X. Dachères. — Raguse et Risano, par L. E. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Chasse aux gazelles avec le guépard, par R. Bryon. — La Jolie Veuve, par Charles Ross (traduit de l'anglais par Amy Davy) (suite). — Régates à Palerme, par R. Bryon. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes. , par Marie de Cérigny. — Réhecs. — Gravures: Statue de M. Thiers, œuvre de M. A. Mercie. dont l'inanguration. a su lieu à Saint-Ger-

GRAVURES: Statue de M. Thiers, œuvre de M. Merciè, dont l'inauguration a eu lieu à Saint-Germain, le 19 septembre. — Afghanistam: L'artillerie anglaise franchissant la passe du Khejak, sur la route de Candahar. — La ville de Candahar, avec les cantonnements des troupes anglaises. — Concours pour l'école de Rome, grand prix de peinture: Reconnaissance d'Ulysse et de Télémaque, tableau de M. H. Doucet. — Clermont-Ferrand inauguration de la statue de Pascal, œuvre de M. inauguration de la statue de Pascal, œuvre de M. Guillaume. — Proclamation de l'annexion de l'archipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France. — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Taiti à la France — Raguse et Risano. — chipel de Tait

trois mois, 6 fr.
Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

menis suivants que les autres grands jourmenis suiverent sous toutes réser-

Il y a trois mois, un jeune homme pau-ll y a trois mois, un jeune homme pau-l'ement vétu est arrivé à la gare de Varso-l'ement vétu est arrivé à la gare de Varso-que une petite malle, quelques Menent vois pelite malle, quelques minu-18. avent le départ du train. Au moment de les avant le deput de dans la moment de passer au guichet pour prendre son billet, passer au garder sa malle à un homme il donna à garder sa malle à un homme d'équipe de la gare, auquel il paya une roud'équipe de nourboire en revenant. Cette ple de pourboire en revenant. Cette généble de peaucoup étonné l'employé et les

, on en fit part au chef de la gare, qui inille jeune homme à passer dans son bureal. Là, on a ouvert la malle et l'on a déouvert tout un assortiment de matières colver des brochures défendues et des proclamations révolutionnaires. Le jeune promise a été mis en état d'arrestation, mais ju'a pas voulu dire son nom.

, Un mois plus tard, il se décida à donper au chef de la 3° section les indications per au précises et les plus détaillées sur les plus sociétés secrètes et sur lorganisation des sociétés secrètes et sur les membres les plus influents du parti nihi-

, la affirme, en outre, que le véritable aubur de l'attentat du Palais-d'Hiver se trouve depuis longtemps sous les verrous, sans que la police le sache.

, Après avoir fait ces déclarations, il s'est mudu le lendemain dans sa prison en laisant une lettre dans laquelle il a motivé son micide par le remords qu'il avait ressenti après avoir dénoncé ses amis. »

eil

bup

ait

er

et:

la

de

es:

e-

ait :

diom

à

TS:

ur

se:

ut

ds.

0

et re d, ss

A. ie la ec

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un de nos abonnés des environs de Saunur nous demande ce matin, par corresnondance, d'où en est l'affaire de l'aumônier du collège communal. L'aumônerie est-elle ou ou non supprimée? nous écrit-il.

Nous transmettons cette question à qui de droit, avec peu d'espoir d'obtenir une réponse nette et précise, car le cas est embar-

Le courageux aumônier qui a dû se retim de la distribution des prix, pour protester contre les doctrines émises à cette cérémonie par le professeur de rhétorique et le préfet de Maine-el-Loire, a été bel et bien révoqué par le recteur d'Académie de Rennes, et depuis lors on n'a pas entendu dire qu'il eut un successeur. Nous sommes donc bien autorisé i croire qu'il n'y aura pas d'aumônier au collège de Saumur à la rentrée des classes, el noire honorable correspondant peut considérer ces prévisions comme bien fondées.

Ce matin, des femmes du bateau à laver, quai Saint-Nicolas, ont aperçu dans l'eau un corps que le courant entraînait. On s'est empressé de se diriger de ce côté, et le cadame a été reconnu pour être celui de Marie Seringault, célibataire, âgée de 49 ans.

Depuis quelque temps, cette malheureuse donnait des signes certains d'absence, et elle avait disparu depuis hier soir.

On croit qu'elle a du se jeter à l'eau à la hauteur du quai Notre-Dame.

Nous sommes informés que M. le préfet de Maine-et-Loire, faisant droit aux demandes du commerce de l'épicerie, va prendre incessamment un arrêté pour l'ouverture de magasins généraux provisoires dans plusieurs arrondissements.

Les sucres déposés dans ces magasins seront recensés et dégrevés conformément à la loi du 49 juillet 4880.

Le Patriote rappelle que l'impôt sur le sucre est abaisse de 30 fr. par 100 kilos: c'est-à-dire qu'à partir du 1 coclobre pro-Chain, nous paierons le sucre 45 centimes de moins par livre.

La température que nous avons depuis lhe douzaine de jours montre assez que l'élé touche à sa fin. L'automne commencera demain 22 septembre, à 4 heures 16 minutes du soir.

Neus ne saurions trop recommander à 1008 lecteurs une brochure intitulée: La Légifinité devant le Catholicisme, que M. Veran, l'un des collaborateurs de l'Etoile, vient de public. Publier chez MM. Germain et G. Grassin, the Saint-Laud, Angers, au prix de: 4 franc.

Par arrêté du ministre des finances, M. de Bardel, commis à l'administration centrale, est nommé à la perception de Gennes (Maineet-Loire), par permutation avec le titulaire.

Aubignė. - Une malheureuse femme d'Aubigné, canton de Vihiers, vient de mettre fin à ses jours d'une façon horrible. La veuve Fortier s'est frappée le crâne, à plusieurs reprises, avec un hachereau, et se l'est fendu assez profondément. Lorsque sa fille la trouva dans son grenier, elle était étendue dans une mare de sang.

Elle a pu dire encore que c'était elle même qui s'était ainsi frappée, et elle a bientôt

La malheureuse n'avait pas toutes ses facultés et depuis longtemps elle menaçait de se suicider.

On écrit d'Alsace que Mer Freppel a reçu un chaleureux accueil à Obernay, sa ville natale. C'est l'ancien préfet d'Angers, M. le baron de Reinach-Wærth, qui lui a offert l'hospitalité à son château de Niedernay.

Le dimanche 12 septembre, les compatriotes de l'évêque d'Angers avaient dressé un arc de triomphe à l'entrée de la rue qui débouche sur la place de l'église. Le clergé paroissial, auquel s'étaient joints de nombreux ecclésiastiques du pays, souhaita la bienvenue à l'entrée de l'église au vénérable prélat qui a répondu en termes émus aux paroles du digne recteur. A près avoir assisté à la messe solennelle dans l'église pompeusement décorée et préside les vêpres, Mer Freppel a visité la chapelle du calvaire, nouvellement restaurée. Puis il est reparti pour le château de M. de Reinach.

Mr Freppel vient de quitter l'Alsace et rentrera à Angers cette semaine.

Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu de nouveaux détails sur l'empoisonnement par des champignons dont nous avons déjà parlé.

Le 13 de ce mois, la nommée Quinqueneau était venue offrir des champignons aux domestiques, à Mazières, chez M. Torterue, vice-président du tribunal civil de

Marie Robin, femme Bouchard, acheta ces champignons à l'insu de son maître qui, peu d'instants auparavant, lui avait fait défense de les prendre, en lui faisant remarquer qu'elle pourrait courir un grand danger si elle les mangeait.

Elle fit cuire ces champignons et en consomma une certaine quantité. Germain Bouchard, François Butré, âgé de 14 ans, et Louise Chantreau, domestiques dans la même maison, en mangèrent également.

Pendant la nuit suivante, tous quatre éprouverent de violentes coliques. Marie Robin succomba le lendemain, au

milieu de souffrances épouvantables. La situation des autres domestiques est grave. Cependant on a l'espoir de les sauver.

BRESSUIRE.

Par arrêté préfectoral, en date du 15 septembre, le Comice agricole de l'arrondissement de Bressuire a été dissous.

Lucon.

On annonce que l'évêché de Luçon va être transféré à La Roche-sur-Yon.

Le gouvernement, répète la Charente-Inferieure, veut que tous les évêchés soient placés aux chefs-lieux des départements, de manière que les évêques puissent être sous la surveillance directe des préfets

TAVAL.

Le Conseil municipal de Laval vient, sur la demande de M. Raspail, député de l'extrême gauche, appuyée en séance par M. Souchu-Servinière, député de la Mayenne, de voter une somme de 400 francs pour l'érection d'une statue à Rouget de l'Isle, auteur de la Marseillaise, dans la ville de Choisy-le-Roi.

On se rappelle que le Conseil municipal de Saumur a voté une pareille somme pour le même objet.

L'Avenir du Loiret signale l'apparition d'un phoque qui remonte la Loire entre Meung et Orléans. Il a été poursuivi par des chasseurs entre Meung et Saint-Ay, sans pouvoir être tiré.

PLUS DE COURSE AUX CANARDS.

Une course aux canards devait avoir lieu aux Bains du Louvre.

La Société protectrice des animaux, mise en éveil par cet avis, s'est empressée d'intervenir, mais elle avail été devancée par la préfecture de police, qui avait déjà demandé la suppression de ce divertissement, lequel serait tombé sous l'application de la loi Grammont.

Le mois dernier, des courses aux canards devaient avoir lieu aux fêtes patronales de Saint-Oven et de Bezons. A la suite des démarches de la Société protectrice, les maires de ces communes ont dû, aux termes de la loi et de la circulaire de 4876 du préfet de police, rayer ces jeux du programme des fêles.

Publications de mariage.

Frédéric-Émile Héraud, cavalier de manége (veuf), de Saumur, et Henriette Mefray, domestique, de Durtal.

Henri-Pierre Ragot, forgeron, de Bagneux, et Aimée-Marie Goquière, couturière, de Saumur.

Jean-Marius Verdun, employé de chemin de fer (veuf), de Tours, et Eugénie-Joséphine Blain, sans profession, de Saumur.

Auguste-René Chopin, cavalier de manége, de Mézières-sous-Ballon (Sarthe), et Augustine-Eugé-nie Hupeault, cuisinière, de Saumur.

Alphonse-Aimé Janezenski, plâtrier, de Saumur, et Marie-Augustine Rozé, lingère, de la Daguenière. Henri-Joseph Augereau, cavalier de manége, de Saumur, et Eugenie-Henrielte Lemoine, domestique,

Dernières Nouvelles.

LA CRISE.

M. Gambetta et ses amis politiques ne dissimulent pas leur fureur contre M. de Freycinet, représenté par le Rappel et par le Temps comme un partisan résolu de la paix, et qui ne se serait retiré que parce qu'il désapprouve la politique belliqueuse de M. Gambetta.

Pour calmer les inquiétudes prudentes par les assertions des journaux républicains, M. Ferry, - s'il reussit à former un cabinet, - adressera sans retard une circulaire à nos représentants à l'étranger « pour affirmer les sentiments pacifiques du nouveau cabinet. »

Il est question de confier l'intérim du ministère de la marine à un des membres du cabinet. M. Gambetta serait favorable à la nomination — après la rentrée des Chambres — « d'un civil » à la marine.

M. Jules Ferry a repris les négociations avec M. le marquis de Noailles.

Dans le cas où ce dernier refuserait le portefeuille des affaires étrangères, M. Ferry (France.) ferait l'intérim.

On parle du vice-amiral Perret comme devant recueillir la succession de l'amiral Jauréguiberry.

Lundi, 5 heures, soir. — Le Président de la République et M. Jules Ferry sont tombés d'accord sur le point suivant : dès que le nouveau ministère sera constitué, il examinera, dans sa première réunion, la question de savoir s'il est opportun de convoquer les Chambres dans la huitaine.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 19 septembre 1880. Il y a huit jours, nous laissions la Bourse assez préoccupée des questions monétaires. Depuis lors, les faits ont été mieux observés et on se rend bien compte que la crise du numéraire, si elle se produit, ne peut avoir d'intensité qu'en Allemagne. Ici, le Trésor remboursant des Bons à court terme rend à cette heure même, à la circulation intérieure, 156

Au sujet des affaires d'Orient, il est indubitable que jamais les résolutions du gouvernement fran-çais n'ont été plus pacifiques. Nous sommes donc en dehors de ces événements. Ce sont pourtant des prétendues nouvelles venues de Dulcigno qui ont déterminé sur tous les groupes de valeurs une baisse assez importante.

Il faut ajouter qu'on a appris en même temps les retards causés par certaines formalités légales à la création du Crédit foncier algérien. Cette institution, malgré ses rapports naturels avec le Crédit foncier de France, doit s'appuyer sur un décret qui lui soit propre. L'affaire se trouve par suite ajournée, ne serait-ce que de quelques semaines. Il en est résulté sur les actions du Crédit foncier une réaction qui devait nécessairement s'étendre à la plupart des valeurs de crédit.

Sous l'influence de ces causes diverses, notre 5 0/0 a vu discuter de nouveau et emporter le cours de 120 qui devait être inattaquable. Le 3 0/0 ancien reste, en effet, au-dessus de 85. De telle sorte que notre 5 0/0 devrait être au-dessus de 141. Avec un tel écart, le profit des acheteurs est manifeste. La de Meubles, Tentures, Literie, etc.

conversion même, si elle s'opère, devra donner aux

rentiers 5 0/0 un bénéfice considérable. Sur le marché du comptant, nous devons recon-naître une suite importante d'achats en valeurs d'assurances. On recherche la Foncière-Incendie, la Foncière-Vie et la Foncière-Transport, puis les titres des Compagnies qui paraissent étendre au

dehors l'influence de ce puissant faisceau, la Foncière austro-hongroise, la Fondiaria-Incendie et la Fondiaria-Vie. Il y a également de nombreuses demandes sur les obligations 3 0/0 et 4 0/0 de la Banque hypothécaire. Les porteurs d'obligations 3 0/0 dont les numeros sont sortis au tirage du 10 septembre peu-vent, des maintenant s'ils le veulent, demander leur remboursement. Cette mesure est bonne à

tous égards. La Banque bypothécaire en recueille déjà le bénéfice auprès de l'opinion. La Banque d'escompte est fort bien tenue. La Société générale française de Crédit est en plein mouvement. On a coté 740 et 745. Il est ur-gent d'acheter, même à ces prix, cer la hausse s'appuyant sur l'excellente situation de la Société, doit

prendre des proportions bien plus importantes Les achats se succèdent sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière. On a négocié pendant ces dernières semaines un nombre considérable de polices qui sont venues accroître les bénéfices so-

ciaux. Le Crédit foncier, sous l'influence des causes que nous avons indiquées tout à l'heure, reste à 1,367.50. Le Crédit lyonnais fait 960. On cote 1,095 sur la Banque de Paris.

Les valeurs qui semblent le plus affectées par les ventes sent la Banque parisienne dont les cours, à notre avis exagérés, semblent soutenus bien difficilement, puis le Crédit mobilier français et l'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol qui n'est plus qu'à 607.50. Ceux qui réalisent, même à ces prix, nous paraissent agir prudemment.

Harché de Saumur du 18 septembre. Blé commer (l'h*) — — Huilede noix. 50 120 —

Ble nouy. (l'h.).	20 50	Huile	chene.	0 -	-
Froment (l'h.) 77			trefle		Sept.
Halle, moy . 74	19 48	11		0 -	-
Seigle 75	13 47	Foin (dr. c.) 78	30 92	-
Orge 65-	11 82	Luzerr	10 - 7	80 90	-
Avoineh.bar. 50		Paille		50 52	-
Fèves 75	15 —		des !		-
Pois blancs. 80		Cire ja			-
rouges 80		Chanv		08630	
Colza 65	20 75	quan	te(52k.50	10) —	-
Chenevis . 50	17 — 57 —	2			-
Farine, culas. 157		13	17 10 13	*** 1 1 1 /	
	200		18,7000	all than in	
	ANCS (2			a. selae	
Coteaux de Saumu Id.	r, 1878	, 1	qualité	2 - 474 - 14	10
10.	187	8, 2	e id.	100 a	79
Ordin., envir. de S				90 a	19
Id.	duame il	878, 9		80 Å	D
Saint-Léger et env	TOUS 1	878. 1	id.	90 à	D
Le Puy-ND. et en	vicone 4	070, 3	id.	85 à	n
nadana Id.	4110па:Т-	878, 2	la.		
La Vienne , 1878.		010, 3		70 à	1 2
0.000		O VIEW		65 à	D
Souzay et environs	neka (A	nect.	20).	(a) as a se	Magical S
Id.	1078	The facility	of alvair	200 a	
Champigny, 1878	1010				
Id. 1878.	10		qualité		
Id. 1878 .	THUS . I	a va	id. id.	°a °a	ii di
Id. 1878 .		Times	id.	» a	
Varrains , 1878		1		150 à	
Varrains, 1878.		2		140 a	, ,
Bourgueil, 1878	the other	1 3 - 13	o grialità		
Id. 1878.	Same in	100 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	id.	150 a	HARA
Id., 1878.	-1331101	12	· id.	, a	D
Id. 1878,	in Attribi	2	· ld.	a a	18
Restigné 1878.	330 4	DITTE ,	- 1 (La & Q)	150 à	
Id. 1878,	141 14		Dietanis		100
Chlnon, 1878		1,	· id.	50 à	101
Id. 1878 .	MA 19 10	3	id.	135 à	
Id. 1878	Windson!	· 1'	id.	10 A	
in anni Id. 1878 .	S142	5	id.	p à	11.
HAMMAN	ar arrived to	2 6 12	A S A S A S A S A S A S A S A S A S A S	A SARATE TO	1000

PALAIS DES MARCHANDS

ANGERS

Est la seule maison qui, par son organisation, puisse offrir des ameublements 1 ro qualité aux conditions suivantes

Chambre à coucher.

Tir on ier	अपने हैं है जिल्ली है है है है है है	the chart me, my
Sommier	veh moitathige	rob out akon
Matelas		The state of the s
Traversin	The same of the sa	7 PIÈCES
Oreiller	Commonway of the T	
Table rond	ie 1	75 fr.
Table de n	uit	ris ann an eist rea

Chambre à coucher noyer ou acajon Une Armoire à glace

grand modèle Un Lit à cadre Une Commode Une Table de nuit vide-poche

4 PIÈCES 350 fr.

Chambre à coucher riche.

Armoire à glace, pans coupés, grand modèle, thuya, palissandre Lit pans coupés thuya, palissandre Commode - Toilette, thuya, palissandre Table de nuit vide-poche, thuya, palissandre

LES 4 PIÈCES 475 fr.

Choix immense de Chambres à coucher acajou, palissandre, noyer, vieux chêne; Chambres à cou-cher Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, etc., etc.

Envoi FRANCO de Catalogues très-complets

APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-cinquième Concours poétique ouvert en France le 15 août, sera clos le 1ºr décembre 1880. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen, Lot-et-Garonne. - (Affranchir.)

CREDIT HYPOTHECAIRE (200 ANNEE)

PRÉTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. Rejou et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication exterieure.

CREDIT FONCIER DE FRANCE DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0

Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par 25.100.000 fr. obligations remboursées

par 5,000 francs, soit. 30.000 » 45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit. 45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour..... 1.200.000 fr.

Le 3º tirage a eu lieu le 5 août 1880. Le 4º tirage aura lieu le 5 octobre 1880.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1 or mars et 1 or septembre, a Paris, au Crédit Fon-cier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'emission, fixe à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A Panis : au Crédit Foncier de France, rue Neuvedes-Capucines, 19;

Dans les Départements : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. [Voir aux annonces.]

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Ligues de Poitiers-Saumur, Montreuil-Anger

DEPARTS DE SAUMUR	A POITIERS	VEES
6 h. — matin. 8 15 —	10 h. 30 matin.	A ANGERS
1 25 — 1 17 soir. 4 55 —	7 40 soir. 4 51 —	11 h. 55 matin.
7 50 -	11 48	9 10 soir.
DEPARTS DE POITIERS	A MONTREUIL	FAX:3000

A SAUMUR

9 h. 53 matin.

6 30 soir. 4 28 11: 20 Ii y a , en outre , un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

10

9 h. 13 matin.

17 soir.

5 h. 50 matin.

45

P. GODET, propriesaire-gerant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant	Dernier cours.	Haus	Balss	e.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3°/	235 n	D 10	n 10 n 25 n 70 n 25 n n 1 n	Crédit Foncier colonial . Grédit Foncier, act. 500 fr. Obligations foncières 1877. Obligations communales 1879. Obligat. foncières 1879 3°/. Soc. de Crédit ind . et comm. Crédit mobilier . Crédit Foncier d'Autriché.	440 n 1375 » 365 » 472 » 469 » 740 » 630 »	» 10 1 » 1	D D	n n 0 n	Société autrichienne. OBLIGATIONS. Est	596 2 1215 2 605 3	5 1 25 5 5 25 5 5 20 5 0 0 0 0 0)) b)) h h n
- 1865, 4 °/ 1869, 3 °/ 1871, 8 °/ 1875, 4 °/ 1876, 4 °/ Banque de France, Comptoir d'escompte	522 m 402 m 400 m 524 50 524 m 3470 m	n 50 n 50 n 50 n n	1	Est . Paris-Lyon-Méditerranée Midi Nord	776 25 1420 m 1047 50 1640 m 1260 m 840 m	D H D D	5 0 10 10 5 0 10 5	7 7 70 70 70 70 70	Mid Nord Orléans Ouest Paris-Lyon-Méditerrance Paris (Grande-Ceinture) Paris-Bourbonnais Canal de Suez	389 394 391 391 391 392 391 56 581 2))))))))))))))))))))))))))

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

	Ladd R. J.	EPART	S DE	SAUMUR	VERS ANGERS.
3	heures	8 mi	nutes		
6	9710	45	747111	17-1241	(s'arrête à Angers)
8	1000	56	-		Controle & Angers)
1	OMO:	25	an cour	soir,	omnibus-mixte.
3		32		3011,	7954454
3				_	express.
10	145 8	15 37	TOTAL	ningt a	Gmnihua
10	Y	Acres 100	_	-	(s'arrête à Angers).
	-8 (1)	MPART	re ne	SAUMUR	Angers).
	. (TY) V	TI AIL	שת פו	HUMUR	VERS TOTION
3	heures	26 m	nutes o	lu matin	. direct-mixte.
8	1343/18	21	1 1 7 1	1 11 20 20 90	direct-mixle.
9	_	40			omnibus.
12		40	6.	soir,	express.
1				soir,	omnibus-mixte.
4	-	44		CONTROL TO THE REAL PROPERTY.	ma-mixte.
10	-	28	-		Pynnas
1	Le train	partar	t.d'Anc	ore i s i	express-poste. eures 35 du soir arrive
Car	imur à	C Karin		J. D. D. 11	cures 35 du soir and

Etude de M. THUBE, commissairepriseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, POUR CAUSE DE DECES,

DES MARCHANDISES ET OUTILLAGE

Composant le fonds de commerce du sieur Bézard, en son vivant sabotier à Saumur.

Le jeudi 23 septembre 1880 et jours suivants, à midi,

A Saumur, au coin de la rue du Pressoir et de la rue de Nantilly, Par le ministère de M. Thubé, com-

missaire-priseur. Cette vente consiste en :

Sabots et galoches de toute sorte et de toute provenance, pour hommes, femmes et enfants, - chaussures diverses, -chaussons, brides, crochets et autres fournitures ; - le tout

en grande quantité; Environ 2,000 paires de sabots noncreusés et nombreux outils propres à la profession de sabotier; - plusieurs pièces de bois de noyer en grume; bois do chauffage;

Comptoirs, rayons, vitrines; Plus, un buffet, une table, chaises, table de nuit, bois de lit, vestiaire d'homme, — vaisselle, batterie de cuisine, etc., etc.

Expressement au comptant; plus cinq pour cent applicables aux frais. Le commissaire-priseur, THUBÉ.

50 FR. DE COUVERTURE suffisent pour faire des opérations de Bourse.

SEULE MAISON envoyant tous les jours franco une dépêche gratuite donnant le compte-rendu et les cours de la Bourse du jour.

DÉPÊCHE PARISIENNE s, Place de la Bourse, S, DARIS. (283)

> Nouveau Parfum MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE 1878 Essence..... au MELATI Savon au MELATI Eau de Toilette.. au MELATI Pommade au MELATI Huile. au MELATI Poudre de Riz. . au MELATI PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE LA

Dépôt à Saumur, chez M. Macuer, Silleur. (337)

PARFUMERIE VICTORIA

47. Avenue de l'Opéra, Paris

SOCIETE NATale ANTI-PHYLLOXERIQUE



Rue Saint-Antoine, 236, à Paris PRODUIT DÉTRUISANT le PHYLLOXÉRA Régénérant, la Vigne POUSSANT A LA PRUCTIFICATION 100 kil. par 1,000 pieds de vigne. 80 fr. les 100 kil. pris au Dépêt PORT A PRIX RÉDUIT

S'adresser au Siège social, à PARIS ou à M. Caron, agent-général à

ON DEMANDE DES COURTIERS pour abonnements aux journaux financiers.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN hygienique de santé, stomachique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE

Le Café Barlerin est recommandé digestion, guent la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il petruit la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux per-sonnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NEVRALGIES. Le CAPE BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du cholera et de toutes les maladies épidémiques Des MIL-LIERS DE MALADES doivent leur guerison à l'usage du CAFE BAREBRIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de sante. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement compesé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en reputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis a l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 medailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Le Journal des Tirages Financiers

(11 Année)

PARIS - 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 - PARIS PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de france.

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Trages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comples-rendus des Assem-blées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNE A DROIT : AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS & L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

33, RUE DE FLEURUS

LIBRAIRIE ABEL PILON

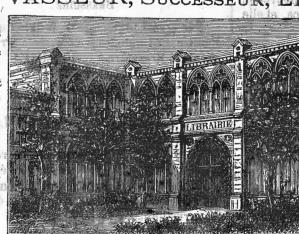
RUE DE FLEURUS, 33

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, EDITEUR

FRANCS MOIS 100 Francs d'acquisition

Pour un achat de CENT fr. le payement est divise VINGT mois

Dictionnaires Encyclopedies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie



MOISjusqu'à 100 Francs d'acquisition recouvrements se font par mandats

présentes au domicile du souscripteur Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques

8910 ge . 86.1

PUBLICATIONS NOUVELLES

Beaux-Arts GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte centenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix: 125 fr., payables 5 fr par mois. En preparation: L'ART NATIONAL par H. Du CLEUZIOU. 2 vol. gr. in 80, illustrés de 40 chromolithographies, 20 gray, hors texte et 800 bois dans le texte.

JOURNAL D'AFFICHES

50 ANNÉE DE L'OUEST 50 ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roe, Angers.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une frasoheur naturelle Ch. FAY, Inventeur 49 9, res de la Paix SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1876.

Saumur, imprimerie de P. GODET.